

**District du Grand Besançon - Représentation de la Ville  
au Conseil Districal - Modification**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par suite de la démission de M. VIALATTE de son poste de Conseiller Municipal, il est proposé de modifier ainsi la liste des délégués de la Ville au Conseil Districal :

M. GRAPPIN siégerait en tant que délégué suppléant de M. DUVERGET en remplacement de M. VIALATTE.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 12 novembre 1997.*